

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE CORRECTION DES BRANCHEMENTS DE SERVICES  
INVERSÉS DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL MUNICIPAL

**SECTION I**

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet vise à identifier et corriger, le plus rapidement possible, les rejets nocifs pour l'environnement dans le réseau d'égout pluvial municipal et par conséquent dans les cours d'eau.

Un volet du projet vise également à identifier et corriger les apports d'eau parasites qui favorisent les débordements des réseaux d'égout domestiques et unitaires municipaux dans les cours d'eau.

Le projet comprend l'embauche du personnel requis ou le salaire de celui-ci, l'acquisition ou la location d'équipements motorisés et toute autre dépense et frais connexes nécessaire à la réalisation du projet susmentionné.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**2.** Le projet décrit à l'article 1 relève de la compétence de proximité et sera réalisé sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**3.** Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 5 000 000 \$.

**TOTAL : 5 000 000 \$**

Annexe préparée le 16 octobre 2020 par :

---

Pierre-Yves Thibaut, ingénieur  
Arrondissements des Rivières  
et de La Haute-Saint-Charles  
Planification et soutien de l'entretien  
des réseaux d'aqueduc et d'égout